

**Question de
Congrès 2022**

Pour une
ÉDUCATION
du **FUTUR**

Version détaillée – juin 2022

QUATRE DÉFIS

L'Humanité doit faire face aujourd'hui à **quatre principaux défis** qui conduisent à redéfinir les finalités éducatives indispensables pour les surmonter :

1. La transition écologique : repenser la place de l'humain dans le vivant,
2. Assurer la liberté de l'humain dans un monde numérique,
3. Garantir la justice sociale pour réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté,
4. Promouvoir un nouvel élan démocratique et républicain.

Changer de cap

Cette situation inédite exige de changer radicalement de cap :

- Modifier nos façons de penser et d'agir ;
- Être capables collectivement de comprendre la nature profonde des problèmes posés ;
- Inventer des formes d'organisation et des modalités d'actions adéquates.

L'éducation est au cœur de la construction de la société

C'est ainsi que pourra être définie et mise en œuvre une véritable politique de cohésion sociale dans un monde soutenable, dans laquelle les politiques éducatives jouent un rôle essentiel. Elles contribuent pleinement au processus de construction et de transformation des sociétés humaines en reliant les humains entre eux et avec le monde, en ouvrant de nouveaux horizons, et en renforçant la capacité à dialoguer et à agir.

Fabriquer du commun grâce à la coopération des acteurs éducatifs

Comment dans ce contexte d'une société éclatée, penser une éducation du futur émancipatrice, humaniste, solidaire, écologique et démocratique, à même de fabriquer du commun ?

La complexité des défis à relever est telle qu'elle nécessite encore davantage la coopération de toutes les forces éducatrices : comment articuler éducation formelle, non formelle et informelle pour favoriser l'éducation de tous, par tous, avec tous ?

La Ligue, actrice et ressource pour relever ces défis

Telles sont les questions aujourd'hui en débat au niveau mondial, auxquelles la Ligue de l'enseignement souhaite et doit apporter sa contribution.

Forte du socle des valeurs humanistes et républicaines qui la fondent, et de l'expérience de ses 103 fédérations départementales métropolitaines et ultramarines et de ses deux fédérations sportives, elle dispose des ressources pour relever ces défis.

I - QUELLES FINALITÉS POUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES ?

Défi #1. Transition écologique : repenser la place de l'humain dans le vivant

Le défi écologique questionne le rapport anthropologique que l'humain entretient avec le vivant et la planète.

La gravité et l'urgence de la situation imposent de modifier profondément les comportements individuels et collectifs et de remettre en cause un système économique basé sur l'hyperconsommation, la prédation, le gaspillage des ressources vivantes et naturelles et la production croissante de déchets.

Par ailleurs les formidables capacités de l'intervention de l'humain sur le vivant, en particulier sur le patrimoine génétique des êtres vivants ont accru la nécessité d'en maîtriser les conséquences matérielles et éthiques.

Dans toutes ces dimensions, c'est une certaine conception du rapport à la science et aux technologies (l'homme maître et possesseur de la nature) qui est en cause.

L'incapacité des gouvernements au niveau régional et mondial à prendre en compte de façon efficace les mesures qui s'imposent, comme en témoignent les piètres résultats de la conférence sur le climat, et la prise de conscience grandissante dans la jeunesse de l'urgence d'agir, démontrent le caractère essentiel d'une mobilisation citoyenne capable de peser pour obliger à ce que soient prises les mesures qui redonnent un avenir durable à la planète et à l'humanité.

Enjeu #1 Favoriser la modification des comportements individuels et collectifs

Pour cela il faut permettre aux apprenants de prendre conscience de ce nouveau rapport sensible au vivant, de maîtriser des compétences transversales, de se doter d'un appareillage scientifique critique et d'une approche sensible permettant de mieux comprendre l'importance et la cause des grands déséquilibres causés par l'humain et les moyens d'y remédier, et d'appréhender les dimensions éthiques et philosophiques de ces questions.

Défi #2 Assurer la liberté de l'humain dans un monde numérique

La généralisation du numérique : soumission ou opportunité créatrice ?

L'accroissement exponentiel de la présence du numérique dans tous les aspects de la vie humaine, a pris un tour nouveau avec la généralisation des pratiques distancielles. Si la technologie est porteuse de formidables potentialités d'accès à l'information, aux connaissances et de démultiplication des échanges, elle offre également des possibilités immenses de soumission des consommateurs aux grands opérateurs du marché, de contrôle accru, de surveillance et de manipulation des populations. Le numérique doit être pensé dans sa dimension d'intérêt général et non monopolisé par les intérêts économiques et financiers.

Dans le champ éducatif, la crise sanitaire a montré tout à la fois l'inventivité des enseignants et des éducateurs capables de bâtir en transversalité des réseaux d'échanges pour la fabrique de communs pédagogiques. D'importantes chaînes de solidarité se sont formées dans les territoires avec le développement de mouvements d'entraide entre les parents, mais la pandémie a aussi mis en exergue une fracture numérique qui ne se traduit pas seulement en termes matériels mais également en inégalités culturelles d'accès aux plateformes mises à disposition des enfants et de leurs familles.

Ces dernières années, dans le domaine éducatif, l'État comme les collectivités territoriales ont généralisé le recours aux procédures de marché et l'appel systématique aux start-up pour l'innovation sans que cela ne se fasse de façon véritablement concertée. Ces modalités d'intervention publique génèrent des problèmes d'interopérabilité préjudiciables notamment pour les familles utilisatrices des espaces numériques de travail

qui deviennent le principal lien d'information avec les enseignants et les établissements. La sollicitation des acteurs associatifs pour l'inclusion numérique est également fragilisée par ce recours exclusif aux appels d'offres interdisant la construction d'une intervention dans la durée.

Enjeu #2 Développer un service public du numérique pour donner aux humains les clés de leur liberté.

Face à la main mise privée sur les infrastructures numériques, et la menace d'accaparement du savoir collectif numérique, il faut encourager un recours beaucoup plus systématique au libre, et développer le service public du numérique. Ce service devrait s'appuyer sur la recherche publique et l'université, et garantir la pérennité de politiques publiques efficaces permettant l'accès de tous à la technologie dans de bonnes conditions d'acceptabilité sociale et démocratique.

Défi #3 Garantir la justice sociale pour réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté

Alors que la richesse mondiale s'est accrue de façon significative lors des dernières décennies, les écarts se sont creusés entre les plus pauvres et les plus riches, encore accentués par la crise sanitaire qui a impacté particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ou marginalisées.

La pauvreté demeure à des seuils d'autant plus intolérables que la richesse des plus riches a atteint des sommets. Le chômage, le sous-emploi des diplômés, la multiplication des emplois précaires et des temps partiels contraints renforcés par l'ubérisation de la société ont fait basculer nombre de travailleurs dans la précarité.

Au niveau mondial, la situation des pays les plus pauvres et l'instabilité jettent chaque année des millions de personnes sur les routes de l'immigration au risque de périr par milliers en Manche ou en Méditerranée. Ces inégalités sont encore trop souvent redoublées de phénomènes de discriminations liées à la couleur de peau, à l'origine familiale ou à la stigmatisation territoriale.

Les politiques indispensables de lutte contre ces inégalités ne sont pas principalement du ressort du champ éducatif. Elles relèvent d'un marché du travail plus inclusif et rémunéré à sa juste valeur, d'une politique de solidarité assurant à tous des revenus permettant de vivre dans la dignité, d'actions pour un urbanisme et une offre de logement prévenant la ségrégation résidentielle, et la promotion d'une mobilité ouvrant l'horizon de chacun.

Enjeu #3 Garantir l'égalité des droits éducatifs et lutter contre l'entre-soi social et territorial

Le système éducatif français demeure lourdement marqué par le poids du déterminisme social dans les parcours scolaires.

L'existence d'un fort secteur privé sous contrat dans certains territoires, la mise en concurrence des établissements d'enseignement public entre eux, l'inégale qualité de l'offre éducative contribuent à favoriser les phénomènes d'évitement de la sectorisation et la constitution d'établissements ghettoïsés, sans aucune mixité sociale, en totale contradiction avec ce que devrait être l'école de la République.

Défi #4 Promouvoir un nouvel élan démocratique et républicain

La montée de pouvoirs autoritaires et l'utilisation de la démagogie populiste dans nombre de démocraties libérales, la multiplication des pratiques illibérales avec la concentration du pouvoir politique, médiatique et financier menacent les fondements même de la démocratie moderne.

Aujourd'hui nos sociétés sont confrontées à un double défi politique :
Celui de promouvoir l'expression et la participation citoyenne de tous et à tous les niveaux, en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer, donner son avis, participer à la délibération et à la coconstruction de l'action publique. Cela suppose en particulier un cadre institutionnel, et constitutionnel, qui rompe avec le centralisme pour promouvoir des formes fédératives d'organisation-

Mais aussi, la démocratie ne prend tout son sens que si elle est portée par des valeurs, en l'occurrence les valeurs républicaines et qu'elle concourt à Faire du Commun et redonner corps à un collectif solidaire.
Pour construire ce commun, le principe de laïcité est essentiel en ce qu'il protège la liberté de croire ou de ne pas croire de chacun. Refuser que les religions dirigent la Cité, c'est créer les conditions qui permettent de faire de la diversité une richesse à travers un dialogue apaisé condition de production du commun dans des sociétés métissées, ouvertes et fraternelles.

Enjeu #4 Sur le plan éducatif, faire vivre une démocratie éducative à tous les niveaux, pour l'ensemble des éducateurs comme des apprenants

La démocratie comme fin réclame la démocratie en acte comme moyen.

II. QUELS LEVIERS POUR DES POLITIQUES ÉDUCATIVES ÉMANCIPATRICES ?

Les métamorphoses rapides du monde imposent un **changement de paradigme** dans la conception des politiques éducatives dans leurs finalités (cf. supra) comme dans leurs modalités de mise en œuvre. Le constat est cruel. En France comme dans le monde, **malgré la massification de la scolarisation, une trop grande partie de la population reste exclue**, ou tributaire d'un apprentissage de qualité médiocre¹.

L'éducation est un bien commun qui ne se marchande pas

Une éducation de qualité tout au long de la vie est **un bien commun et non un produit marchand**. C'est un droit humain inaliénable à l'information, à la culture, à la science, et à l'accès gratuit et équitable au patrimoine de connaissances communes. Pour ce faire, il est indispensable de développer **un service public de l'éducation**, intégrant les institutions scolaires et universitaires, mais aussi l'intervention de l'ensemble de la communauté éducative dans les territoires, de la petite enfance à l'insertion dans l'âge adulte, et dans les apprentissages tout au long de la vie. Ce service public de l'éducation doit associer étroitement l'État² et les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs de la société civile, notamment les associations d'éducation populaires qu'il faut considérer comme des partenaires et non, comme de seuls opérateurs ou prestataires.

L'éducation relève **d'une grande diversité d'acteurs** qui interviennent dans des temps et des environnements éducatifs **formels** (la formation initiale et continue institutionnelles), **non formels** (les interventions éducatives non institutionnelles) et **informels** (le milieu de vie). Leur intervention pour une éducation du futur doit s'appuyer sur **trois leviers essentiels : l'éducation populaire, l'institution scolaire et la mobilisation des territoires**.

1. Agir par l'éducation populaire : éducation par tous, avec tous, pour tous

En France, l'éducation populaire joue un rôle particulier depuis la fin du XIXe siècle dans la promotion d'une éducation émancipatrice et solidaire, véritable fabrique du citoyen.

Incarnation emblématique de l'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement, mouvement d'idée portée par les valeurs du triptyque républicain Liberté, Égalité, Fraternité fonde son action sur la conviction profonde que **toute personne est capable d'apprendre et d'agir** pour autant qu'on lui en donne les moyens et qu'elle puisse développer son potentiel d'humanité dans un cadre solidaire.

Cette **émancipation** doit être tout à la fois **individuelle et collective**. Elle s'appuie sur la démarche associative et le principe de laïcité pour faire du commun à partir de la reconnaissance bienveillante de la singularité et de la diversité de chacun.

¹ Cf. Le dernier rapport de l'Unesco sur les futurs de l'éducation dénonce le fait que les valeurs de réussite individuelle, de concurrence, la pression utilitariste du système économique prévalent, au détriment de la solidarité, de la compréhension des interdépendances, du soin à apporter aux autres et à la planète. Il préconise une éducation qui non seulement socialise, mais également donne l'envie de participer au fonctionnement collectif et à la détermination des règles communes et confère aux générations à venir le pouvoir de réinventer leur avenir et de changer le monde.

² Dans ses déclinaisons internationales (l'Europe, les organisations mondiales), nationales et régionales

1-1 L'éducation populaire : force de transformation sociale, laboratoire d'innovation et école de la démocratie

Force de transformation sociale, l'éducation populaire, depuis plus de 150 ans, a été de tous les combats éducatifs : pour l'école gratuite, obligatoire et laïque ; pour l'accès de tous au sport, à la culture, aux vacances et à la formation tout au long de la vie, pour la liberté d'expression. Ces dernières années elle se mobilise contre la marchandisation croissante de l'éducation, pour le respect des corps intermédiaires et de la vie associative, pour l'accueil et l'inclusion de tous dans tous les territoires ruraux, urbains et ultramarins.

Laboratoire d'innovation, l'éducation populaire a initié nombre d'actions progressivement reprises à leur compte par la puissance publique pour en favoriser la dissémination : bibliothèques, médiathèques, actions d'insertion...

Porteuse d'une conception coopérative de l'action collective, la Ligue s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'économie sociale et solidaire.

L'éducation populaire est également **école de démocratie, de citoyenneté et d'engagement** à travers sa forme d'organisation associative et fédérative, sa volonté de partir des enfants, des jeunes et des adultes considérés comme les premiers acteurs de leur apprentissage, et dont l'engagement dans la Ligue permet de vivre la démocratie en actes.

1-2 Une intervention originale pour l'émancipation de tous, tout au long de la vie

Pour la Ligue, penser et agir pour l'éducation du futur c'est aujourd'hui **réaffirmer le contenu pédagogique original de son intervention**³ :

→ Des méthodes émancipatrices en constant renouvellement

* L'apprenant, enfant, jeune ou adulte est considéré comme l'acteur / auteur central de ses apprentissages

* Une attention particulière est portée à l'accès de tous et en particulier des plus défavorisés aux pratiques éducatives, à la mixité dans les activités (sociale, de genre, intergénérationnelle...) et à l'ouverture des horizons par la mobilité (séjours vacances, classes découvertes...)

* Dans ses démarches éducatives la Ligue de l'enseignement intègre l'ensemble des dimensions constitutives d'une éducation émancipatrice :

- La dimension cognitive et réflexive ;

- La dimension sensible et esthétique (le rapport au corps, à l'art et au vivant ; le rôle de l'expérience esthétique) ;

- La dimension sociale (vivre et faire ensemble, les enjeux du collectif),

- La dimension politique (l'engagement citoyen)

* Un accent particulier est mis sur la pédagogie du lieu, le ré-ensauvagement de l'éducation et sur le renouvellement du rapport à la démarche scientifique.

→ Des champs d'intervention multiples mais priorités

Pour cette éducation du futur, la Ligue et ses associations fédérées et affiliées doivent redéfinir leurs axes d'intervention prioritaires en les rapportant aux grands défis du rapport à l'autre, du rapport au corps, du rapport au vivant et à la planète : Art et culture, esprit critique, éducation à l'image ; Sport, santé, sexualité (Usep, Ufolep) ; Diversité, laïcité, Égalité femmes-hommes ; Parcours citoyen ; transition écologique et éducation au développement durable.

³ https://laligue.org/download/plaidoyer_22_synthese.pdf

→ Un investissement critique dans la révolution numérique

Aujourd'hui, la nécessaire maîtrise par chaque humain de la technologie numérique et des impacts d'un emploi grandissant de l'intelligence artificielle impose que l'éducation populaire se saisisse des différents domaines dans lesquels il faut favoriser la montée en compétences des apprenants :

- * Compréhension des mécanismes intimes du numérique (algorithmes, codage, alphabétisation numérique...),
- * Familiarisation avec l'outil à travers une expérimentation de ses différentes potentialités (robotique, open badges, jeux éducatifs...);
- * Renforcement de l'acquisition d'un esprit critique à travers l'éducation aux médias, à l'image et au traitement de l'information (mise à distance des opinions, croyances, convictions) et capacité à discriminer parmi l'ensemble des données portées à connaissances celles qui permettront d'émanciper les apprenants et de faire un usage responsable de la technologie;
- * Prise de conscience de l'impact écologique de la technologie (matériaux rares, consommation énergétique, importance du recyclage) et prévention des impacts sanitaires (addiction, sédentarité);
- * Protection juridique des données et le contrôle de leur utilisation par les opérateurs privés comme par les institutions publiques⁴.

→ Une volonté de promotion des apprentissages tout au long de la vie

Dans la lignée de l'idéal républicain d'accès de tous à l'instruction et à la culture incarné par Jean Macé au fondement de la Ligue, celle-ci a porté depuis la fin des années 60 un concept d'éducation permanente puis d'éducation tout au long de la vie bien plus large que la seule dimension professionnelle et continue, dans l'esprit premier de la loi de 1966 et 1971.

Alors que les citoyens sont amenés à se positionner face à des questions complexes, l'impact croissant du numérique dans tous les domaines de la vie sociale et personnelle, l'évolution accélérée des métiers et des parcours professionnels, les nouveaux défis auxquels doit faire face l'humanité imposent à chacun d'actualiser ses connaissances et ses compétences, de cultiver son esprit critique et sa sensibilité, et de se lancer de manière récurrente dans de nouveaux apprentissages.

Cette éducation tout au long de la vie ne concerne pas que la seule formation professionnelle, mais aussi la dimension personnelle et citoyenne de la formation permanente, visant tout à la fois l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités, et l'insertion et l'adaptabilité professionnelle, en donnant accès à des espaces formatifs formels et non formels, dans une variété d'opportunités offertes par toutes les dimensions de l'éducation populaire.

En ce qui concerne la formation professionnelle, La Ligue de l'enseignement milite pour lutter concrètement contre les inégalités d'accès au droit à la formation pour tous : elle défend ainsi un droit à une formation récurrente, bonifiée pour les moins diplômés, de façon inversement proportionnelle au capital scolaire initial, pour compenser les formidables inégalités sociales et territoriales dans ce domaine.

Par ailleurs, la formation professionnelle, telle que la Ligue la conçoit dans une approche d'éducation populaire, doit s'émanciper d'une approche exclusivement adéquationniste ou d'employabilité sans en être déconnectée pour autant, en s'adressant en priorité ceux qui en sont le plus éloignés, dans une perspective de promotion sociale et d'émancipation. Cela commence par les différentes filières de formation professionnelle initiale, en particulier scolaire et universitaire, et notamment les lycées professionnels qu'il faut à la fois revaloriser et repenser, en y redonnant notamment toute leur place aux enseignements transversaux et citoyens. Mais cela se déploie également dans les différentes modalités de formation continue ou d'insertion, en situation d'emploi, par l'alternance, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, les retours en formation, les situations de reconversion, etc.

⁴ <https://laligue.org/download/Fiche-Plaidoyer-2022-NumeriqueM.pdf>

Pour la Ligue, la formation tout au long de la vie doit :

- * Développer des compétences professionnelles mais aussi transversales, sociales et outiller le citoyen de demain

- * Accompagner la continuité des parcours qui à chaque étape, permette de reconnaître la valeur des expériences multiples que vivent les individus, en sortant d'un modèle de la compétence qui ne porte que sur la reconnaissance des savoirs et savoir-faire en lien avec l'acte professionnel et le cadre d'emploi, en valorisant les implications individuelles et collectives notamment non formelles et informelles (ex des open badges)

- * Être fondée sur une pédagogie du sens, impliquante, privilégiant l'alternance entre-temps réflexifs et apprentissages sur les lieux de vie et de travail, dans une démarche émancipatrice, et à travers un accompagnement personnalisé au sein de collectifs favorisant l'apprentissage entre pairs et la confrontation positive aux autres.

- * Favoriser l'hybridation des formations tirant le meilleur parti des nouvelles façons d'apprendre permises par le numérique, mais en conservant les apports essentiels du présentiel, les échanges informels, le contact avec l'environnement extérieur et l'empathie de la relation humaine.

Les modes d'accompagnement, de médiation, de formation et la diversité des cadres d'engagement que la Ligue de l'enseignement propose aux personnes tout au long de la vie constituent un formidable laboratoire pour développer ou révéler des compétences. On y apprend en tâtonnant, en imitant, en coopérant, en prenant ses responsabilités, en se trompant, dans des approches visant à conscientiser ces apprentissages et développer la capacité d'apprendre à apprendre.

→ Des bénévoles, des volontaires et des professionnels engagés

Pour mener à bien ses missions, l'éducation populaire mobilise bénévoles, volontaires et professionnels formés et reconnus.

La reconnaissance de toutes les formes d'engagements, bénévoles et professionnels, tout au long de la vie, a pour enjeu la construction d'un parcours de citoyenneté active.

Il est aujourd'hui nécessaire de **redéfinir et revaloriser le statut des professionnels intervenant dans le secteur non formel** : renforcement et transformation de leurs formations initiale et continue, mise en place de tronc communs et de formations inter catégorielles (animation, enseignement, formation, éducation, médiation, accompagnement...). Les récentes Assises de l'animation⁵ sont venues rappeler l'urgence de revaloriser le statut des professionnels de l'animation.

2. Agir pour et avec l'École publique

L'École publique, de la maternelle à l'enseignement supérieur, est **une institution indispensable**. En tant que lieu qui rassemble l'ensemble d'une génération dans sa diversité, l'École demeure un des vecteurs essentiels du faire société et un pilier majeur d'un service public de l'éducation auquel il faut donner un nouvel élan. L'expérience récente liée à la pandémie démontre que la famille et la maison ne peuvent remplacer l'école. Si les technologies numériques sous certaines conditions peuvent accompagner utilement l'acte éducatif, le distanciel ne peut se substituer à la coprésence indispensable à la plénitude de l'acte éducatif.

2.1 L'École publique, une institution indispensable mais menacée

Mais **des menaces lourdes** pèsent sur l'école. Le développement de la marchandisation de l'éducation, le dynamisme d'un secteur privé important dans certains territoires, la multiplication d'écoles et de fondations

⁵ Assises animation de novembre 2021 à janvier 2022

« alternatives », l'engouement relatif pour l'école à la maison, l'accent mis sur l'individualisation des prises en charge à travers le mentorat et le tutorat, sapent la légitimité de l'institution scolaire.

L'école publique française est d'autant plus fragilisée, qu'elle n'accomplit pas la promesse républicaine pour nombre d'enfants et de familles et reste trop souvent une école du tri et de la sélection, une école qui renforce les inégalités, et où le destin scolaire est fortement marqué par le déterminisme social.

Les insatisfactions des familles, le malaise grandissant de nombre d'enseignants témoignent de la nécessité de transformer radicalement l'organisation et le fonctionnement de l'école.

2.2 La Ligue : pour une complémentarité revisitée avec les acteurs de l'École publique

La Ligue doit donc se mobiliser, conformément à son engagement historique **aux côtés de l'école publique pour la défendre, pour autant que cette institution se réforme en profondeur** afin de satisfaire à sa mission première : permettre réellement la réussite de tous les enfants. Ce sont ainsi de véritables ruptures que doit accomplir l'école sur le plan pédagogique, dans son organisation spatiale et temporelle, les modalités de regroupements d'élèves et leur évaluation, ses modes d'organisations et de gestion des ressources humaines⁶, mais aussi dans le fonctionnement de la démocratie scolaire et dans la relation aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative (*cf. fiche annexe*). L'école doit également s'ouvrir sur son environnement extérieur et redevenir un pilier de son écosystème éducatif local tout en repensant ses rapports avec l'éducation populaire.

2.3 L'École doit devenir une école réellement démocratique et bienveillante

Dans ce contexte nous souhaitons confirmer mais aussi **questionner le rôle de la Ligue, association complémentaire de l'école publique**. Nous sommes très attachés à cette relation avec l'école et les enseignants avec lesquels nous souhaitons resserrer les liens. Cette complémentarité, ni supplétive ni substitutive, ni « à côté », nous la faisons vivre au sein de l'institution à travers les associations sportives Usep dans le premier degré mais aussi par la multiplicité des interventions que nous menons à tous les niveaux, et dans toutes les filières, dans les domaines culturels, de l'éducation à la citoyenneté, de la formation à l'esprit critique, ou dans l'aide à l'organisation de classes découvertes et de séjours scolaires. Nous souhaitons développer ce type d'intervention accompagnant les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques pour les faire bénéficier de notre expérience en matière de pédagogie active, de mise en œuvre d'expériences esthétiques, de développement de la capacité réflexive des élèves, de créations d'opportunités d'engagement pour les enfants et pour les jeunes.

Cette complémentarité s'effectue également en dehors des temps scolaires, dans des activités éducatives qui doivent être reconnues, comme faisant pleinement partie des parcours dont devraient bénéficier tous les élèves dans leur curriculum, comme ces temps de vacances dont on sait combien ils peuvent être féconds dans l'éveil des enfants et des jeunes au désir d'apprendre.

2.4 La recherche : un appui scientifique pour innover en éducation.

Cette partie fera l'objet d'un travail complémentaire post congrès.

⁶ Cela passe aussi par une revalorisation du statut et de la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale, enseignants mais aussi personnels vie scolaire, services sociaux et de santé scolaires...

3- Agir dans les territoires avec l'ensemble de la communauté éducative

L'octroi par la **décentralisation** aux collectivités territoriales de compétences élargies en matière éducatives a **bouleversé la donne de l'organisation par les pouvoirs publics du système éducatif**. Parallèlement la communauté éducative a pris progressivement conscience de l'importance d'une structuration d'un projet éducatif à l'échelle des territoires.

À travers les Rencontres nationales de l'éducation de Rennes, initiées à la fin des années 90 par la Ligue de l'enseignement et les rencontres des projets éducatifs locaux de Brest organisées par les Francas, en lien étroit avec le réseau français des villes éducatives et l'association nationale des directeurs éducation des villes s'est construite **un véritable corps de proposition pour l'agir territorial éducatif autour des termes de coéducation, d'éducation partagée, de projet éducatif global** intégrant l'ensemble des acteurs à commencer par les enfants les jeunes et leurs familles.

L'appel de Bobigny en 2010 et la réforme des rythmes scolaires en 2013 semblaient inaugurer une ère nouvelle pour l'essor de ces démarches avec la généralisation de projets éducatifs de territoire (PEDT) dans l'ensemble du territoire. La mise en œuvre inaboutie et contrariée de cette politique dont le bilan critique reste à faire, et la mesure démagogique prise en 2017 par le nouveau gouvernement confiant aux maires le soin de décider quelle devait être le temps consacré à l'école dans l'organisation de la semaine a conduit à briser nette la dynamique, fragile mais prometteuse, engagée dans la plupart des territoires y compris ruraux. Cependant, depuis leur renouvellement en 2020, de nombreuses équipes municipales ont décidé de faire de l'éducation une priorité et de relancer cette démarche de projet. Au niveau national, et malgré les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, le programme des cités éducatives illustre la nécessité de reconnaître et de **mobiliser les écosystèmes éducatifs** dont l'alliance des acteurs est le mieux à même de permettre à tous les enfants et à tous les jeunes de développer leur personnalité, leur humanité et leur être citoyen.

Mais **plusieurs conditions** doivent être réunies pour mener à bien ces démarches de territorialisation des politiques éducatives

Celles-ci doivent être organisées autour **d'un projet explicite, coconstruit** et élaboré à partir d'un diagnostic partagé et d'un énoncé clair des valeurs et des objectifs éducatifs poursuivis.

La Ligue souhaite être pleinement associée à cette coconstruction. Elle accompagne d'ores et déjà depuis plusieurs années des territoires dans ces démarches et a développé une expertise qui lui permet d'être un véritable partenaire des élus, des services déconcentrés de l'État et d'organismes publics comme les CAF, les ARS ou les directions de l'AFPA.

Trois principaux écueils doivent en effet être évités dans ces projets territoriaux d'éducation. Ils ne doivent être **ni scolaro-centrés, ni municipalisés, ni soumis aux lois du marché**.

3.1 Les projets éducatifs territoriaux ne doivent être ni scolaro-centrés, ni municipalisés, ni soumis au marché

L'institution scolaire est un élément essentiel des écosystèmes éducatifs, mais elle doit évoluer, s'ouvrir sur son environnement et ne peut à elle seule répondre à l'ensemble des problèmes éducatifs posés. Les parcours éducatifs doivent **intégrer l'articulation des trois temps de l'éducation**, formel, non formel et informel, dans un continuum de 0 à 25 ans, veillant à renforcer l'attention portée à la petite enfance et à l'insertion dans l'âge adulte, au-delà des temps de scolarité obligatoire.

La prise en charge grandissante de l'action éducative par les collectivités territoriales ne doit pas se traduire systématiquement par une municipalisation, ou une départementalisation des interventions elles-mêmes. Le développement d'un corps de professionnels territoriaux qualifiés dans ce domaine est un objectif important, mais **le service public éducatif au plan local doit demeurer hybride** organisant à travers des formations conjointes des échanges féconds entre cultures professionnelles diverses.

La généralisation de la passation de marchés publics et d'appels d'offres pousse à l'externalisation et à la balkanisation d'opérateurs de toutes natures dont certains se situent ouvertement dans le secteur marchand, interdisant la construction d'un partenariat dans la durée.

La Ligue de l'enseignement souhaite que l'on en revienne à des pratiques de **conventionnements pluriannuels d'objectifs** conformes aux ambitions affichées des projets éducatifs.

Par ailleurs la Ligue sera particulièrement vigilante sur quatre éléments qui doivent être pleinement pris en compte dans les projets éducatifs territoriaux :

3.2 Quatre points de vigilance : soutenir les territoires défavorisés, lutter contre le repli sur soi, s'ouvrir à l'éducation populaire et travailler en concertation

3.2.1 La lutte contre les inégalités territoriales et la promotion de la mobilité

La perdurance voire l'aggravation des inégalités a également sa traduction territoriale.

La réduction des écarts relève pour partie d'une nécessaire péréquation qui ne peut s'effectuer qu'à des échelles supra territoriales, priorisant le soutien et l'accompagnement public dans les territoires défavorisés, comme les quartiers relevant de la politique de la ville, les zones rurales ou les territoires ultramarins, territoires d'intervention privilégiés pour la Ligue.

Cette lutte contre les inégalités territoriales doit se traduire également par une politique favorisant la mobilité des enfants et des jeunes, dans la volonté d'ouvrir de nouveaux horizons comme à travers les classes découvertes, les séjours collectifs de vacances qui devraient bénéficier de soutiens renouvelés à la fois par l'État et les collectivités avec un véritable droit aux vacances pour tous, mais aussi dans la possibilité pour les jeunes d'avoir accès à des formations spécialisées de leur choix y compris en dehors de leur territoire d'origine et de bénéficier d'une possibilité de mobilité internationale. Ce droit à la mobilité est d'autant plus important au sortir de la phase de pandémie qui en a diminué drastiquement les opportunités.

3.2.2 La nécessité de la mixité et la lutte contre les séparatismes culturels et sociaux

Les tendances au repli sur soi et l'essor des séparatismes qu'ils soient recherchés comme le séparatisme des riches ou qu'ils se développent en réaction au sentiment d'abandon et d'exclusion de la communauté nationale que ce soit pour des raisons sociales, ethniques ou culturelle, ou qu'ils soient instrumentalisés par l'activisme intégriste sont aujourd'hui de véritables menaces pour la cohésion sociale.

On ne peut s'expliquer ces phénomènes de désaffiliation et ce besoin de recomposition identitaire y compris par l'adoption d'identités factices sans comprendre le fait que quand la République n'est plus la République, qu'elle laisse se creuser les inégalités et se développer de profonds sentiments d'injustice, c'est la confiance dans les valeurs même de la République qui se trouve altérée.

La Ligue veillera dans l'ensemble des interventions dont elle a la responsabilité à ce que ce principe de mixité soit scrupuleusement respecté et à ce que cet objectif soit également celui du projet de territoire.

Cette mixité, pour produire ses effets positifs, doit être accompagnée sur le plan pédagogique et éducatif, notamment par la prise en compte de la culture des familles quelle que soit leur origine sociale ou culturelle notamment la prise en compte des compétences en langue maternelle dans le cadre d'une approche plurilingue, avec une attention particulière aux migrants allophones, à l'accueil de l'autre et la mise en œuvre du principe d'hospitalité.

3.2.3 La prise en compte des apports originaux de l'éducation populaire dans ses axes prioritaires d'intervention

(Cf. supra II.1.1-2)

3.2.4 Travailler en concertation avec tous les acteurs

La coconstruction et la coréalisation du projet éducatif ne peuvent se concevoir sans la construction d'un processus démocratique d'élaboration des décisions et d'association de tous les acteurs au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action, dans les instances existantes (conseils d'école, conseils d'administration, comités divers) ou dans des instances spécifiques (parlements éducatifs, conseils éducatifs locaux, assemblées générales de la communauté éducative ...).

Dans ce processus, les enfants et les jeunes doivent être pris en considération en tant qu'acteurs, tout particulièrement en ce qui concerne leur capacité d'expression et de prise de parole, de participation aux décisions à la mise en œuvre et aux évaluations, tout comme les familles qui doivent pouvoir disposer de lieux (espaces parents, tiers lieux éducatifs) favorisant la rencontre et les échanges.

Une place particulière doit être ménagée dans cette démarche aux formations conjointes et aux temps de concertations multi acteurs et interinstitutionnels ouverts aux professionnels et aux bénévoles.

III PISTES D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ **Revendiquer pour l'éducation populaire, pour ses bénévoles et ses professionnels, les moyens d'agir**

Agir pour faire reconnaître la place de l'éducation populaire dans les différents lieux éducatifs, auprès des collectivités et des institutions publiques nationales.

- ❖ **Se doter de démarches d'évaluation des pratiques spécifiques de l'éducation populaire éducatives**

Engager des démarches d'évaluation dans les différents secteurs d'intervention de la Ligue pour identifier les pratiques spécifiques et en mesurer les effets.

- ❖ **Contribuer, aux côtés des enseignants et des professionnels de l'éducation nationale à la réforme en profondeur de l'École publique**

Une autre école est possible : s'allier avec les forces vives (associations, syndicats, collectifs...) qui partagent une vision positive et ouverte de l'école

- ❖ **Agir pour la prise en compte des besoins éducatifs et sociaux des enfants et des jeunes**

Accompagner l'articulation des temps et des lieux de d'éducation formelle et informelle sur la base d'un diagnostic partagé des besoins et des attentes.

- ❖ **Faire de la mobilité, de la mixité et de la lutte contre les inégalités territoriales, des préoccupations essentielles des projets éducatifs**

Développer des projets éducatifs à l'échelle des territoires avec une attention particulière portée aux enfants et aux jeunes qui en sont le plus exclus.

QUESTION DE CONGRÈS 2022 POUR UNE ÉDUCATION DU FUTUR

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, à travers 102 fédérations départementales qui accompagnent des associations présentes dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyens.

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.

Rejoignez-nous !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



www.laligue.org